

Décision approuvée

BOD/2020/05-05–Riposte d'urgence à la pandémie de Covid-19 et rétablissement initial : Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à la décision BOD / 2020 / 03-03 d'allouer un montant initial de 250 millions de dollars américains du fonds du PME pour la création d'un guichet de financement dédié à la riposte COVID-19 et au rétablissement initial (Guichet de financement accéléré COVID).
2. Prend note de la forte demande et de la réponse exceptionnelle des partenaires des pays en développement, des agents partenaires et des groupes locaux des partenaires d'éducation pour soutenir l'élaboration de plans d'intervention nationaux et des requêtes de financement visant à atténuer l'impact immédiat de la pandémie, soutenir les efforts de rétablissement des systèmes éducatifs, et renforcer la résilience pour répondre aux futures épidémies.
3. Approuve par conséquent le rehaussement du Guichet de financement accéléré COVID de 250 millions de dollars américains à 500 millions de dollars américains.
4. Décide que jusqu'à 350 millions de dollars de ces fonds doivent être réservés pour soutenir les pays éligibles pour lesquels un financement COVID, à hauteur des plafonds indiqués à l'annexe 1, n'a pas encore été approuvé, et à la condition qu'ils soumettent une requête de financement de qualité avant le 30 septembre 2020. Si un pays éligible ne soumet pas de requête avant cette date, les fonds disponibles pour le guichet de financement accéléré COVID seront réduits en conséquence.
5. Afin de mettre ce financement supplémentaire à disposition :
 - a. Décide de réduire le financement disponible pour le multiplicateur du PME de 50 millions de dollars US pour un montant maximum de 250 millions de dollars américains pour la période de financement actuelle.
 - b. Convient d'augmenter le plafond de report de 200 millions de dollars à 950 millions de dollars pour la période de financement actuelle 2018-2020 sur la base de l'estimation du Secrétariat selon laquelle le PME est susceptible d'avoir suffisamment de liquidités pour continuer à engager et à déboursier des fonds pour les programmes existants et les nouveaux programmes jusqu'en juin 30, 2021.
6. Demande au Comité des finances et des risques d'examiner, lors de sa réunion d'octobre 2020, des options à présenter au Conseil sur la manière de réduire le report financier afin de maximiser les fonds disponibles au cours de la période 2021-2025 pour de nouvelles allocations.
7. Compte tenu de la forte demande pour les ressources financières du PME, souligne qu'il est important que les bailleurs du PME tiennent pleinement leur engagement financier en temps opportun et invite les bailleurs, nouveaux et actuels, à augmenter leurs contributions dans la mesure du possible, y compris par le biais de contributions ciblées via le guichet de financement accéléré COVID.